

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 500 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper. — C. C. Rennes 528-80

Deo Gratias !

La rentrée est faite.

Aucune école n'a été fermée, aucune classe supprimée, si ce n'est en raison du départ de réfugiés. Tous les postes sont pourvus.

Les sceptiques ont eu tort. Les adversaires sont déçus.

Nous rendons grâce à Dieu.

Nous nous étions fiés à nos vieux saints bretons, à Saint Corentin, à Saint Pol. Notre cause est la leur. Nous continuons leur apostolat. Que deviendrait la foi qu'ils semèrent il y a 15 siècles, si nos écoles libres disparaissaient ? Que deviendraient les vocations ecclésiastiques et religieuses ? Que deviendraient nos mouvements de jeunesse ?

Oui, rendons grâce à Dieu qui a entendu notre appel, qui l'a fait entendre aux nombreux dévouements qui sont accourus de tous côtés.

Il y avait de la place... La plupart des jeunes gens ont été mobilisés. Beaucoup de jeunes filles ayant accompli 5 ou 6 ans d'enseignement ont dû songer à se préparer un autre avenir ; rien de plus légitime. De ce qu'ils ont fait pour l'enseignement libre aux heures difficiles de la guerre, nous leur gardons une grande et pieuse reconnaissance.

Mais la relève est faite.

Dire qu'à certains moments ce ne fut pas inquiétant serait peu conforme à la réalité. Aussi est-il urgent, dès aujourd'hui, de penser à l'avenir, d'aviser aux futures rentrées.

Il nous faut plus de vocations. Il nous faut plus de religieux et de religieuses dans les écoles. Nous les obtiendrons :

Par la prière d'abord. Nous insistons pour que dans toutes les classes on prie chaque jour à cette intention.

Par la dignité de notre vie ensuite ; par l'esprit de charité, de fraternité qui doit être le ferment de toutes nos relations confraternelles. « O quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. » Ah ! si nos élèves comprenaient, sentaient notre bonheur. Cela dépend de nous.

Que Dieu bénisse vos travaux, qu'Il vous garde, maîtres et élèves, durant la nouvelle année scolaire, dont on peut dire sans encourir le reproche de banalité, qu'elle sera une année cruciale pour l'enseignement libre

Un troisième Inspecteur diocésain

Son Excellence Monseigneur l'Evêque, prenant en considération les charges toujours plus lourdes qui pèsent sur l'Inspection Diocésaine, a bien voulu nommer un troisième Inspecteur. Son choix s'est porté sur M. l'abbé Alexis Derrien, récemment rapatrié.

M. Derrien, né à Pont-Aven en 1906, prêtre en 1931, est depuis lors instituteur, puis directeur à Concarneau.

Concarneau est une ville où la lutte scolaire est des plus vives. M. Derrien est un lutteur, lutteur tenace, mais toujours aimable, toujours avec le sourire.

En face de l'Ecole primaire supérieure, il a réussi à faire de son externat, une école des plus florissantes. Autour d'elle, il a groupé et galvanisé des bonnes volontés aussi ardentes que nombreuses.

Grâce à son action, l'Amicale de l'Ecole Saint-Joseph est devenue le modèle du genre, c'est-à-dire, une Œuvre groupant des anciens et des amis qui se dévouent, qui se sacrifient, qui luttent pour leur école.

Le dynamisme du directeur était cependant à l'étroit dans ce cadre assez restreint ; chaque dimanche il allait, bien au delà de la région concarnoise, travailler par la parole à la cause de l'Enseignement libre.

Que dire de sa captivité ? Les échos qui nous parvenaient de son dévouement, de sa charité, de son zèle, ont été largement confirmés depuis par les éloges que nous avons recueillis sur les lèvres de ses compagnons et plus encore par l'attachement plein de respect et d'affection qu'ils lui gardent.

En lui, nous avons donc trouvé un collaborateur des plus zélés comme des plus compétents.

Avec M. le chanoine Rannou, il assurera la visite régulière des écoles. Nul doute qu'il ne reçoive partout l'accueil le plus sympathique.

Avis divers

1° Les Bureaux de l'Inspection Diocésaine sont fermés le lundi.

2° Retenez le compte de l'Inspection Diocésaine : C. C. Rennes 52.880. Avec l'adresse suivante : abbé Le Ster, inspecteur des Ecoles privées. A l'occasion de versements faits à notre C. C., indiquez toujours sur le talon du chèque la destination des sommes versées. A défaut de cette indication, le talon vous sera renvoyé sous enveloppe non affranchie.

3° Le Centre d'Approvisionnement pour les écoles et collectivités privées continue à fonctionner. Les demandes de Bons-Matière doivent être visées par l'Inspection Diocésaine. Il faut toujours y joindre :

1) La note du fournisseur ou de l'entrepreneur établissant la quantité des matières nécessaires pour le travail à effectuer ou pour les ustensiles demandés ;

2) Une adresse timbrée à l'adresse du demandeur ;

3) Une enveloppe timbrée portant l'adresse suivante : Ser-

vice Central d'Approvisionnement, 19, rue de Varenne, Paris (VII^e).

4° A toute lettre demandant une réponse, joindre une enveloppe timbrée (sans adresse).

5° Le *Sentier* doit être mis à la disposition du personnel enseignant. L'abonnement annuel est de 40 francs.

6° Vous trouverez à l'Inspection Diocésaine, « Le Directoire à l'usage des écoles chrétiennes ». C'est le règlement diocésain de nos écoles. Approuvé et recommandé par Monseigneur l'Evêque, il s'impose à tous. Les Directeurs et Directrices auront à cœur de le mettre entre les mains de leurs instituteurs et institutrices et d'en exiger l'observation (l'exemplaire, 5 fr.).

7° On trouve à l'Inspection Diocésaine, des Etats de Liquidation pour bourses ; l'exemplaire, 1 fr. 50.

Les traitements (année scolaire 1945-1946)

1° Instituteurs et institutrices célibataires :

1 ^{re} et 2 ^e années d'enseignement.....	36.000
De la 3 ^e à la 7 ^e inclusivement.....	37.500
De la 8 ^e à la 12 ^e —	39.000
Après 12 ans d'enseignement	40.000

2° *Instituteurs et institutrices mariés* : Ils recevront un traitement minimum de 40.000 francs. Ils sont très peu nombreux ; on voudra bien nous soumettre chaque cas particulier.

3° *Moniteurs et monitrices* : 30.000 francs. (Pour l'emploi des moniteurs (voir les « Avis », Décembre 1943.)

4° Surveillants :

1 ^{re} et 2 ^e années.....	30.000
De la 3 ^e à la 10 ^e inclusivement.....	32.000
Après 10 ans	36.000

La pension

Tous nos instituteurs et institutrices célibataires sont internes. Toute demande de dérogation à ce principe devra nous être adressée par l'intéressé, accompagnée de l'avis du chef d'établissement.

Le prix de l'internat est fixé à 1.400 francs par mois : il comprend les frais de pension, de logement, d'éclairage, de blanchissage.

L'année scolaire est comptée pour 9 mois ; il n'y a pas lieu à déduction pour les vacances de Noël et de Pâques.

Rétribution scolaire

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de fixer une règle uniforme pour tout le diocèse, quant à la rétribution scolaire ; les sentiments et les ressources sont si divers d'une paroisse à l'autre. Nous pensons cependant que 20 francs est un minimum dont on ne pourrait exempter que les indigents. D'une manière

générale, il faudrait se tenir entre 30 francs et 50 francs, suivant les cours. Mais aucune mesure ne doit être prise sans l'assentiment du chef de paroisse.

Le Sou de l'Ecole

Le Sou de l'Ecole reste fixé à 3 francs par élève. Nous insistons pour qu'il nous soit versé scrupuleusement. Le produit de cette institution permet à l'Inspection Diocésaine de faire face à des charges multiples, parmi lesquelles se trouvent la Maison de Repos et la Caisse de Secours Mutuels.

La Caisse de Secours Mutuels

Nous invitons dès maintenant les Instituteurs et Institutrices à s'inscrire et à payer leurs cotisations (30 francs par an). Pour obtenir les prestations de notre Caisse, on voudra bien nous donner les renseignements suivants :

- 1) Frais médicaux et pharmaceutiques (bien distinguer les deux catégories et signaler à part les frais pour soins dentaires) ;
- 2) Prestations obtenues des Assurances Sociales pour chaque catégorie de frais.

Instructions en vue de la rentrée des classes

Les lignes qui suivent sont extraites de la circulaire ministérielle du 18/7/45. Leur importance ne vous échappera pas.

« Alors qu'une réforme profonde de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement supérieur semble nécessaire, il n'apparaît ni utile, ni souhaitable de bouleverser l'Enseignement primaire. On ne saurait notamment toucher qu'avec une extrême prudence à la partie de la scolarité qui s'étend jusqu'au voisinage de la douzième année et qui correspond à l'acquisition des techniques de base : lecture et écriture de la langue maternelle, calcul. Des progrès peuvent être réalisés, certes, mais sans modification importante de l'organisation actuelle. Voici les retouches envisagées pour les prochaines années.

1) Programmes et horaires :

Depuis sa fondation, en 1882, notre Enseignement primaire est peut-être devenu moins simple et moins efficace. L'enseignement de l'histoire et de la géographie, des leçons de choses, a pris une forme savante, souvent inaccessible aux enfants qui retiennent plus ou moins bien des mots dont ils ne comprennent pas le sens. Par contre, la lecture, l'orthographe et même le calcul ne sont plus aussi sûrs qu'autrefois.

Par des allègements apportés aux programmes d'histoire, de géographie et de sciences, il sera possible, sans modifier l'économie générale du plan d'études, de gagner quelques heures qui permettront de faire une plus large place à l'étude du français et du calcul. Ces allègements, qui n'intéressent que

les cours élémentaires, moyen et supérieur, vous seront communiqués sous peu.

2) Méthodes.

A l'école primaire, on donne encore trop souvent un enseignement d'autorité, qui laisse peu d'initiative à l'élève. Il est recommandé, au contraire, de donner, chaque fois que c'est possible, un enseignement concret mettant les élèves en face des faits et d'utiliser les méthodes actives qui donnent des résultats très intéressants à l'école maternelle.

Le fossé profond qui sépare celle-ci du cours préparatoire de l'école primaire et qui dérouta le jeune écolier doit être comblé. Il peut l'être de deux façons :

1° En installant le cours préparatoire à l'école maternelle, avec obligation, pour la plupart des enfants, de lire couramment et de calculer correctement à 7 ans.

2° En confiant le cours préparatoire à des institutrices dans les écoles de garçons à plusieurs classes.

La solution raisonnable sera arrêtée en tenant compte des conditions locales.

Ainsi, pour bon nombre d'élèves, les méthodes actives seront appliquées jusqu'à 7 ans au moins. Elles méritent d'être appliquées plus tard et elles le sont dans beaucoup d'écoles. Mais, l'efficacité d'une méthode dépendant essentiellement de la valeur de celui qui l'applique, la généralisation des méthodes actives ne pourra se faire que progressivement, après une préparation méthodique des maîtres. Cette tâche incombera surtout aux écoles normales qui commenceront à fonctionner régulièrement selon la nouvelle formule, le 1^{er} Octobre 1947. Dès cette année, des stages d'initiation rapide seront organisés.

3) Cours.

43.000 écoles primaires n'ont qu'une seule classe, c'est-à-dire que 43.000 maîtres d'écoles rurales ont la tâche très difficile de diriger simultanément plusieurs cours. L'usage a montré que dans ces écoles, et aussi dans celles à deux, trois et quatre classes, le fonctionnement du Cours supérieur à faible effectif est médiocre et mauvais. Dans ces écoles, le Cours supérieur sera supprimé à partir de la rentrée prochaine ; dans les autres, l'organisation d'un Cours supérieur sera facultative. Dans tous les cas, les élèves pourront passer directement du Cours moyen dans la classe ou la section de scolarité prolongée.

Les classes de scolarité prolongée commencent à donner des résultats intéressants dans les villes. Malgré le dévouement des instituteurs ruraux, les résultats sont plus faibles à la campagne ; l'insuffisance des moyens matériels nécessaires à un enseignement d'initiation à la vie pratique, le manque de temps pour le maître chargé d'une classe à plusieurs cours, la faiblesse des effectifs en sont les causes évidentes. La solution pratique de ce problème important doit être recherchée dans la création de classes intercommunales de scolarité prolongée, bien équipées pour l'initiation aux travaux manuels et horticoles. Cette création suppose des crédits importants et des cadres. Elle sera réalisée progressivement au fur et à mesure

que nous reviendrons à une vie plus normale. Dès maintenant, l'initiative des communes devra être sollicitée.

4) *Certificat d'Etudes Primaires.*

Ce diplôme modeste, très apprécié des familles, doit rester le couronnement de la scolarité primaire. Toutefois, la division de cette scolarité en deux périodes bien tranchées conduit naturellement à scinder l'examen du certificat d'études en deux parties : l'une constatant l'acquisition des techniques de base ; l'autre, les résultats des deux années de scolarité prolongée. Cette séparation sera faite dès 1946 ; bien entendu, le diplôme ne sera délivré qu'aux enfants ayant subi avec succès les épreuves des deux parties qui pourront d'ailleurs être subies simultanément par les élèves âgés. Les épreuves de la deuxième partie porteront sur les programmes de la classe de fin d'études, tels qu'ils sont actuellement définis dans leur esprit. »

Union générale sportive de l'Enseignement libre (U. G. S. E. L.)

Il existe depuis Mai 1941, une section féminine de l'U. G. S. E. L., agréée par le Ministère de l'Education Nationale et la Division des Sports et groupant les Associations Sportives des Etablissements libres, parallèlement à l'U. S. S. U., qui groupe celles des Lycées et Collèges de l'Etat.

A plusieurs reprises, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France a voulu bénir l'activité de l'U. G. S. E. L. et préciser sa position par rapport aux autres mouvements sportifs catholiques. Elle relève de la F. G. S. P. F. et agit sur le plan scolaire. Elle groupe les Etablissements Secondaires et ceux qui reçoivent des élèves au-dessus de 14 ans, et compte en ce moment 452 Etablissements en France.

Il est désirable que nos Etablissements scolaires du Finistère si florissants ne soient pas en retard en Education Physique. Nous avons envoyé à l'Ecole Normale, créée par l'U. G. S. E. L., à Paris, deux de nos normaliennes, afin de donner une nouvelle impulsion à l'Education Physique dans nos écoles. L'une d'elles enseignera dès Octobre prochain, dans la région de Landerneau.

Il est à souhaiter aussi que les Etablissements Secondaires et ceux qui comptent des élèves au-dessus de 14 ans, s'affilient dès cette année à l'U. G. S. E. L. « L'union fait la force. » Et Notre Saint-Père lui-même, comme nous le rapporte la *Croix* du mardi 22 Mai 1945, ne fait-il pas l'éloge des sports qui « fortifient les vertus morales » ? Prière aux Etablissements qui désirent s'affilier, de se mettre en rapport avec le Cours Normal de Landerneau, afin de remplir au plus tôt les formalités de l'affiliation et de préparer les activités sportives et le concours de chant choral et de dessin pour cette année scolaire.

Pour faciliter la correspondance avec les Etablissements, il serait bon que chaque école affiliée désigne l'un de ses membres comme responsable de l'Education Physique dans l'Etablissement.

La déléguée de l'U. G. S. E. L., section féminine, est Mlle Jacq, professeur au Cours Normal, Landerneau. Elle est à votre disposition pour tous renseignements.

Campagne de Conférences

Les subventions sont supprimées.

Faut-il en pleurer ? Je ne sais, quand on songe à ces crédits toujours rognés, jamais entièrement perçus, à ces attentes humiliantes.

Après tout, nous ne sommes pas des mendiants. Nous ne demandons pas une aumône. Nous demandons notre dû, tout notre dû.

Et pourquoi pas ?

Nos écoles sont aussi légales que les écoles publiques. Nous sommes instituteurs, au même titre que les instituteurs publics.

Qu'ont-ils, ceux-ci, de plus que nous ?

Des diplômes ? Nous avons tous les diplômes exigés par la loi.

Des succès aux examens ? Nous ne craignons aucune comparaison, pas plus pour le Brevet que pour le modeste C. E. P. De plus que nous ? Ils ont leurs traitements.

Educateurs français de petits Français, nous réclamons la justice, condition de la liberté.

« Je suis pour toutes les libertés, excepté la liberté... de l'enseignement ! Je suis pour la justice dans tous les domaines, sauf dans le domaine... scolaire ! »

La belle démocratie !

Il faut en finir !

Garder plus longtemps le silence serait coupable !

Nous lançons donc à travers le diocèse une campagne de conférences. L'organisation en est confiée à M. le chanoine Rannou. Il compte sur le concours de tous. Il nous faut des conférenciers, français et bretons, des prêtres, des religieux, oui, mais aussi et surtout des laïcs, des instituteurs libres, des pères de famille.

Il faut qu'avant la fin du trimestre, toutes les paroisses soient atteintes.

Des attaques ? non, sur aucun terrain. De la lumière, de l'air pur, pour dissiper les miasmes qui empoisonnent les esprits, rien de plus.

Et pour terminer le tout, une manifestation générale des usagers de l'Enseignement libre, épaulés par tous les honnêtes gens, par ceux qui préfèrent l'enseignement laïc, mais qui entendent que soit respecté le droit d'autrui, comme le leur.

N'attendez pas : dès aujourd'hui mettez-vous en relation avec M. le chanoine Rannou, Inspecteur diocésain.

Ar Brezoneg er Skol

Toutes les écoles ont reçu, à la fin des vacances, la circulaire suivante. Nous insistons pour qu'on la prenne en sérieuse considération, c'est pourquoi nous tenons à la reproduire dans le *Sentier*.

« Nous nous permettons de rappeler à votre attention la question du breton à l'école.

Il semblerait que le zèle pour son enseignement ait subi un fléchissement, depuis la libération du territoire. Y a-t-il des raisons nouvelles, un état de fait nouveau qui expliquerait ce relâchement ?

Certains prétextent l'hostilité croissante de certains parents d'élèves, d'autres craignent d'être taxés de séparatistes, d'autres enfin regrettent que cette matière ne soit plus sanctionnée par les examens officiels.

Aux premiers, nous répondrons que nous avons parfois à guider et non pas à suivre les parents, souvent mal avertis des méthodes et des matières d'enseignement. A nous de réagir contre les égarements, le snobisme de la masse changeante, surtout quand elle renie le beau passé de nos ancêtres. Il est clair d'autre part, et l'objection est trop enfantine pour qu'on s'y arrête, que l'enseignement du breton est une affaire purement culturelle qui n'a rien à faire avec la politique. Enfin, un bon maître ne doit pas avoir comme unique préoccupation la préparation d'un examen : il doit viser à donner une formation complète, et l'enseignement de la langue locale y contribue très efficacement. Les enfants, d'ailleurs, y prennent beaucoup de goût.

Que l'on s'y remette donc sérieusement. On ne fera d'ailleurs que se conformer aux ordres réitérés de Son Excellence Monseigneur Duparc, dont la dernière ordonnance du 10/1/45, demandant un minimum d'une demi-heure d'enseignement du breton par semaine reste en vigueur.

Nous rappelons qu'il existe pour les maîtres et maîtresses du diocèse un cours de breton par correspondance qui fonctionne depuis Janvier dernier, à la satisfaction des 110 élèves qui l'ont suivi assidûment. Il reprendra en Octobre prochain.

Il est à souhaiter que les « anciens » continuent leurs études et que les « nouveaux » soient encore plus nombreux.

Prière d'adresser au plus tôt les inscriptions, à l'Inspection Diocésaine.

Nous rappelons que l'on peut se procurer les livres nécessaires pour l'enseignement du breton : 1° *Me a zesk brezonneg* ; 2° *Le breton par l'image*, chez M. V. Séité, école Sainte-Barbe, Roscoff, C. C. P. 417.04. *Le breton par l'image*, en couleurs, simple et progressif, convient surtout aux enfants des villes. »